

COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

---

### **CHSLD et services à domicile : l'APTS pose ses conditions**

---

Longueuil, le 19 septembre 2016 – L'APTS a été invitée à participer à la démarche initiée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, visant à améliorer l'organisation des soins et des services offerts aux aînés du Québec en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et à domicile. « Le ministre veut nous consulter, indique la présidente de l'APTS, Carolle Dubé. C'est bien, mais il aurait pu le faire bien avant. Depuis plusieurs années, nous sommes sur toutes les tribunes pour décrier les pertes de services à domicile, entre autres. Nous avons réalisé des enquêtes, consulté nos membres et publié des communiqués de presse par dizaines. Bref, l'exercice de consultation auquel veut se prêter M. Barrette arrive bien tard. »

Après avoir multiplié les compressions dans les services en CHSLD et à domicile, entre autres, et avoir chamboulé le réseau au grand complet avec son projet de loi 10, le ministre veut maintenant recenser les bonnes pratiques. « Il devrait surtout évaluer les dégâts réels et bien concrets que ses politiques ont engendrés pour la population et leurs effets négatifs sur la santé mentale du personnel du réseau, s'indigne la présidente. Autrement dit, après avoir exercé le rôle de pyromane depuis son arrivée en poste, il voudrait maintenant avoir le rôle de pompier. Nous avons toutes les raisons d'être sceptiques. »

L'APTS ne participera à aucune démarche sans avoir reçu au préalable la garantie qu'il ne s'agit pas d'un simple exercice de relations publiques. « Pas question pour l'APTS de se prêter à une démarche qui demandera encore au personnel d'en faire plus avec moins, alors que les niveaux de détresse psychologique sont très préoccupants chez nos membres. Nous voulons également que le ministre s'engage à réinvestir sérieusement dans les services à la population », de conclure Carolle Dubé.

#### **À propos de l'APTS**

Avec 32 000 membres, l'APTS est un acteur indispensable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention.

- 30 -

Pour renseignements :  
Francis Boucher, conseiller en communication  
Téléphone : 514.609.2906 (cell.)